

## DECISION DU MAIRE

### Signature d'un avenant au contrat de cession avec la compagnie le Lieu Multiple


Le Maire de la ville de Pont-Audemer,  
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,  
Vu la délibération 18-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la décision n° 21-2022 décidant la signature d'un contrat de cession avec la compagnie Le Lieu Multiple pour deux représentations le 29 mars 2022.

DECIDE de signer l'avenant au contrat de cession pour des actions culturelles le lundi 28 mars 2022 dans les écoles de Saint Philbert sur Risle et d'Illeville sur Montfort pour un montant de 280 €.

Fait à PONT-AUDEMER le 4 mars 2022

Pour le Maire et par délégation,



  
Julien TIMON  
Troisième adjoint en charge  
De la culture et du patrimoine